

Votre entreprise
veut rester
conforme à la
réglementation,
vous pouvez agir !

L'ANALYSE DES ACCIDENTS ET INCIDENTS PAR LA MÉTHODE DE L'ARBRE DES CAUSES : PRÉVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES



Public :

Cette formation s'adresse aux chefs d'entreprise, cadres dirigeants, salariés en charge ou impliqués dans les questions de prévention des risques professionnels.



Objectifs :

- Animer ou participer à la démarche d'analyse des accidents
- Maîtriser la pratique de la méthode de l'arbre des causes
- Proposer des mesures correctives efficaces pour réduire les accidents ou incidents



Points clés de la formation :

• Rappel du cadre général de la prévention :

- ✓ Les enjeux de la prévention
- ✓ Les principes généraux de prévention
- ✓ Les obligations de l'employeur et des salariés.

• L'analyse d'accident : pour quoi faire ?

- ✓ Les définitions
- ✓ Les objectifs
- ✓ Les enjeux sociaux, économiques et juridiques.

• L'étude de l'accident du travail :

- ✓ L'enquête
- ✓ Le compte-rendu.

• Méthode d'analyse de l'arbre des causes :

- ✓ La préparation
- ✓ Initiation à la méthode : la recherche des faits, la construction de l'arbre des causes, le plan d'action.

• Exercices d'apprentissage de la méthode.



Organisation, durée, date(s) :

Durée : 1 jour

Horaires : 9h — 17h

Lieu : Paris

Date : **2nd semestre 2026 (date à venir)**

Tarif : **Subventionné**

Modalités et délais d'accès :

Le délai d'accès à nos formations tient compte des formalités administratives afin d'être accessible dans un temps maximum de 7 jours avant le début de l'action de formation.

Prérequis : aucun

Méthodes pédagogiques mobilisées et modalités d'évaluation : accueil dans une salle de classe dédiée, support de cours projeté, évaluation à chaud, certificat de réalisation de l'action.

Cette formation est réalisable en intra, mais ne bénéficie pas dans ce cadre de subventionnement. N'hésitez pas à nous consulter.

Accessibilité aux personnes handicapées.

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.